



DATE DE PUBLICATION : 17 mars 2023

Le directeur départemental  
Finistère

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau à M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, à M. Eric LE BELLE, directeur départemental du Finistère, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Laurent BAUDINET, directeur délégué de l'antenne économique de Quimper, et en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjoint, M. Stéphane LE GARREC, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de l'antenne économique de Quimper.

M. Laurent BAUDINET et M. Stéphane LE GARREC reçoivent notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de l'antenne économique de Quimper dans le cadre des délégations de cotation en vigueur.

Fait à Brest, le 1<sup>er</sup> mars 2023

Eric LE BELLE



Le directeur départemental  
Finistère

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau à M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, à M. Eric LE BELLE, directeur départemental du Finistère, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Laurent BAUDINET, directeur délégué de l'antenne économique de Quimper, et en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjoint, M. Stéphane LE GARREC, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de l'antenne économique de Quimper.

M. Laurent BAUDINET et M. Stéphane LE GARREC reçoivent notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de l'antenne économique de Quimper dans le cadre des délégations de cotation en vigueur.

Fait à Brest, le 1<sup>er</sup> mars 2023

Signature manuscrite

Eric LE BELLE